

## RAPPORT N°09 : CESSION D'UN TERRAIN À PRABOURÉ AFIN D'IMPLANTER UN COMPLEXE D'HÉBERGEMENT LÉGER

M. le Président expose :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) et notamment les articles L 2141-1, L 3211-14 et L 3221-1.

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment l'article L 2241-1

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez est propriétaire d'un ensemble foncier dénommé « Centre de vacances de Prabouré » à Saint-Anthème acquis en 2007 par la Communauté de communes de la Vallée de l'Ance.

Cet ensemble est composé :

- d'un grand bâtiment installé sur un terrain cadastré G218 (5265 m<sup>2</sup>), ce bâtiment est inoccupé depuis 2007 ;
- de terrains mitoyens cadastrés G2567 (15 604 m<sup>2</sup>), G2568 (813 m<sup>2</sup>), G2570 (15 906 m<sup>2</sup>) et G2571 (4 331 m<sup>2</sup>).

La Communauté de communes s'est montrée, depuis la date d'acquisition, ouverte à une vente si un porteur de projet privé se manifestait.

En 2020, des porteurs de projet, M. Cormier et Mme Thi Lê GIBAUD ont pris contact avec la Communauté de communes et réalisent actuellement une étude de faisabilité pour un projet visant :

- L'implantation de 10 yourtes sur le terrain G2570 (15 906 m<sup>2</sup>) ;
- La construction d'un hôtel 16/17 chambres sur la parcelle G218 (5265 m<sup>2</sup>) si le bâtiment existant venait à être démoli.

Au vu de ces éléments et de l'opportunité d'augmenter l'attractivité et la capacité d'accueil de la station de Prabouré,

Sur proposition du Président,

### **Délibération,**

il vous est proposé :

- de réaliser la cession du terrain G2570 (15 906 m<sup>2</sup>) au prix de 12 355 € (selon l'évaluation du service des Domaines) ;
- de signer tout document se rapportant à cette transaction ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.